

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°83-2024-056

PUBLIÉ LE 3 AVRIL 2024

Sommaire

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Var / Direction de la DDETS

83-2024-03-29-00006 - 2024-03-29 arrete liste MJPM Var (12 pages) Page 3

Direction départementale de la protection des populations du Var / Pôle animaux et environnement DDPP

83-2024-04-03-00002 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 24/150 du
03/04/2024 attribuant I habilitation sanitaire à Madame Marine
CAESENS (n° ordre 33920) (3 pages) Page 16

83-2024-04-03-00003 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 24/151 du
03/04/2024 attribuant I habilitation sanitaire à Madame Aurélia
JOURDAN (n° ordre 37034) (3 pages) Page 20

83-2024-04-03-00004 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 24/152 du
03/04/2024 attribuant I habilitation sanitaire à Madame Lætitia
PAILLOT (n° ordre 38178) (3 pages) Page 24

83-2024-04-03-00005 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 24/153 du
03/04/2024 attribuant I habilitation sanitaire à Madame Giulia
LAMAGNO (n° ordre 38321) (3 pages) Page 28

Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités du Var

83-2024-03-29-00006

2024-03-29 arrete liste MJPM Var

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

établissant la liste départementale des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs et des Délégués aux Prestations Familiales et abrogeant l'arrêté du 8 mars 2024.

Le Préfet du Var,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 471-1 et L.474-2 ;

Vu la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;

Vu le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Philippe MAHÉ, préfet du Var ;

Vu l'arrêté conjoint du premier ministre et du ministère de l'Intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de Monsieur Arnaud POULY, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023/65/MCI du 21 août 2023 portant délégation de signature à Monsieur Arnaud POULY, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R93-2020-12-21-002 du 21 décembre 2020 du préfet de la région Provence Alpes Côtes d'Azur, portant approbation du schéma régional 2021-2025 des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 mars 2024 établissant la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales ;

Vu la demande du 1^{er} mars 2024 de cessation d'activité dans le département du Var à compter du 1^{er} mars 2024 de M. AIMONE Jacques exerçant en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs à titre individuel ;

Considérant la nécessité de publier un nouvel arrêté liste dès qu'une modification relative à l'activité des préposés, des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel et des associations tutélaires le justifie ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 8 mars 2024 établissant la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs est abrogé.

Article 2 : La liste des personnes et services, prévue à l'article L.471-2 du Code de l'action sociale et des familles, habilités à être désignés en qualité de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM) par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice ou au titre de la curatelle ou de la tutelle ou au titre de la Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ), est ainsi établie pour le département du Var :

a) Services mandataires judiciaires à la protection des majeurs autorisés :

SERVICES	Adresse Téléphone	Tribunal de proximité de Brignoles	Tribunal judiciaire de Draguignan	Tribunal de proximité de Fréjus	Tribunal judiciaire De Toulon	Observations
ATV Assistance Tutelle Var	11 bis rue Labat 83300 Draguignan	X	X	X	X	A.P. du 02/11/2011 jusqu'au 01/11/2026
	04 94 99 19 68					
ATMP Association Tutélaire des Majeurs Protégés	66 avenue Marcel Castié 83000 Toulon	X	X	X	X	A.P. du 02/11/2011 jusqu'au 01/11/2026
	04 94 89 72 72					
ATIAM Association Tutélaire des personnes protégées des Alpes Méridionales	211 chemin Négadoux ZI des Playes 83140 Six Fours	X	X	X	X	A.P. du 02/11/2011 jusqu'au 01/11/2026
	04 94 71 42 91					
MSA 3A Mutualité Sociale Agricole Accompagnement et Aide aux adultes	143 rue Jean Aicard 83300 Draguignan	X	X	X	X	A.P. du 02/11/2011 jusqu'au 01/11/2026
	04 94 60 38 71					
UDAF Union Départementale des Associations Familiales	15 rue Chaptal ZAC La Planquette 83956 La Garde Cedex	X	X	X	X	A.P. du 02/11/2011 Jusqu'au 01/11/2026
	04 84 14 85 00					

b) Mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel - Identité et lieu d'exercice professionnel :

NOM / Prénom	Adresse Téléphone Mail	exercice de l'activité sur les ressorts des tribunaux suivants				Agrément dans d'autres Départements	Agrément MAJ	Observations
		Brignoles	Draguignan	Fréjus	Toulon			
AGHEDU IATROPOULOS Sylvie	MJPM BP 25 83270 SAINT CYR SUR MER				X			A.P. du 17/03/2020
	06 21 84 22 55							
	s.aghedu.mjpm@gmail.com							
AHMED BEN SAID Leila	BP 70205 83601 FREJUS CEDEX	X	X	X	X	Alpes Maritimes		A.P. du 08/08/2016
	06 20 55 42 39							
	leila.ahmedben@sfr.fr							
ALLIROL BACHELARD Éliane	BP 826 83051 TOULON CEDEX	X			X			A.P. du 08/08/2016
	07 71 84 69 53							
	ea83mjpm@hotmail.com							
AUDOUY Michel	19 allée des Citronniers 83210 LA FARLEDE				X		X	A.P. du 13/12/2011
	/							
	mi.audouy@laposte.net							
AZIMBAR Clair	le Côte d'Azur A 1 quai Belle Rive 83000 TOULON				X			A.P. du 09/01/2012
	04 94 28 21 02							
	clair.azimbar@orange.fr							
BERNARD Alain	394 avenue de la République 83000 TOULON				X			A.P. du 08/08/2016
	06 22 41 05 70							
	bernard.mjpm83@gmail.com							
BOETTO ANDREANI Françoise	249 avenue de Champan 13600 LA CIOTAT	X	X		X	Bouches du Rhône		A.P. du 25/05/2012
	06 69 79 81 55 - 09 82 54 03 45							
	f.boettoandreani@gmail.com							
BOETTO FAURIE Fabienne	249 avenue de Champan 13600 LA CIOTAT	X	X		X	Bouches du Rhône		A.P. du 25/05/2012
	09 82 54 03 45 - 07 81 96 32 36							
	fabienne.boetto@gmail.com							
BERTON ROUGET Anne-Lyne	BP 5071 83092 TOULON CEDEX	X	X	X	X			A.P. du 17/03/2020
	06 69 76 57 90							
	mjpmrouget@outlook.com							
BLAISE Laurence	12 rue Lice de Signon Galerie Carami 83170 BRIGNOLES	X	X	X	X			A.P. du 17/03/2020
	06 24 30 50 75							
	lblaise-mjpm@outlook.fr							

NOM / Prénom	Adresse	exercice de l'activité sur les ressorts des tribunaux suivants				Agrément dans d'autres Départements	Agrément MAJ	Observations
		Brignoles	Draguignan	Fréjus	Toulon			
CALLIET Henri	le Parnasse 2 66 rue A. Thiers 83200 TOULON	X	X	X	X		X	A.P. du 13/12/2011
	06 83 46 03 10							
	henri.calliet@orange.fr							
CANCEL Louis Jean	47 impasse des Cannes 83210 SOLLIES PONT				X			A.P. du 09/01/2012
	06 10 63 91 27							
	ljcancel@laposte.net							
CARRERE Patrick	BP 81041 13781 AUBAGNE	X			X	Bouches du Rhône	X	A.P. du 08/08/2016
	06 61 83 90 22							
	pcarrere@hotmail.com							
CECINI Gérard	780 chemin de la Buge Les Champs Fleuris bât. C1 83110 SANARY SUR MER	X	X	X	X		X	A.P. du 13/12/2011
	04 94 97 76 42 06 21 79 47 12							
	mandatairecg83@orange.fr							
CHARPENET Sylvie	3 rue Edouard Branly BP 70106 83403 HYERES Cedex		X		X			A.P. du 17/03/2020
	07 68 20 95 69							
	charpenet.mjpm@gmail.com							
CHASSIN DU GUERNY Xavier	140 impasse du Lieutenant Dumas 83100 TOULON				X			A.P. du 09/01/2012
	04 94 20 15 84 06 62 29 36 84							
	xduguerny@orange.fr							
CONTE Chantal	boulevard Amiral Rue BP 01 83440 CALLIAN	X	X	X				A.P. du 09/01/2012
	/							
	conte.chantal@laposte.net							
DANTZER Franck	la Pinède Saint Georges Les Cèdres Rue Jean Aicard 83430 SAINT MANDRIER SUR MER	X	X	X	X			A.P. du 08/08/2016
	06 80 94 78 97							
	franck.dantzer@gmail.com							
DE VILLARS Marie Pierre	BP 20068 83040 TOULON Cedex 9		X		X			A.P. du 17/03/2020
	07 66 85 89 37							
	mjpm.devillars@gmail.com							

NOM / Prénom	Adresse	exercice de l'activité sur les ressorts des tribunaux suivants				Agrément dans d'autres Départements	Agrément MAJ	Observations
		Brignoles	Draguignan	Fréjus	Toulon			
DESMARIS Laure Anne	641 chemin des Pièces 83570 CARCES	X	X	X	X			A.P. du 13/12/2011
	06 82 13 92 04							
	contact@protection83.fr							
DOUMENE Gérard	188 boulevard du Var d'Or 83700 SAINT RAPHAËL		X	X				A.P. du 13/12/2011
	06 07 96 35 52							
	doumenegerard@gmail.com							
DUMANS Joëlle	170 impasse des Grangues 83510 ST ANTONIN DU VAR	X	X	X				A.P. du 17/03/2020
	06 68 01 11 25							
	joelle.dumans@laposte.net							
ESPAZE Géraldine	451 boulevard Enseigne de Vaisseau Guès 83130 LA GARDE		X	X	X			A.P. du 17/03/2020
	07 62 62 10 07							
	tutelle83@gmail.com							
ESTIVAL-COIFFET Béatrice	128 chemin de Pied Roubert 83149 BRAS	X	X		X		X	A.P. du 15/05/2012
	06 83 12 11 10							
	b.coiffet.mjpm@gmail.com							
FAUCON Bernadette	1685 route des Arcs 83720 TRANS EN PROVENCE		X					A.P. du 13/12/2011
	04 94 60 16 70							
	mjpm.faucon@gmail.com							
FENOUILLET FRUND Élisabeth	230 boulevard Général Brosset Immeuble le Solair A 83200 TOULON		X		X			A.P. du 08/08/2016
	06 89 63 31 38							
	mjpm.fenouillet@laposte.net							
FUSELIER Barbara	26 rue Pierre Curie 83210 SOLLIES PONT	X	X	X	X			A.P. du 13/12/2011
	04 94 49 08 45 06 34 21 33 78							
	bfuselier.mjpm@hotmail.fr							
GAGNA Christine	BP 30093 83403 HYERES Cedex				X			A.P. du 17/03/2020
	06 71 96 84 07							
	christine.gagna@orange.fr							
GIANINETTI Arnaud	MJPM BP n°60 83120 SAINTE MAXIME		X	X				A.P. du 17/03/2020
	06 51 14 23 04							
	contact@gianinetti-mjpm.fr							

NOM / Prénom	Adresse	exercice de l'activité sur les ressorts des tribunaux suivants				Agrément dans d'autres Départements	Agrément MAJ	Observations
		Brignoles	Draguignan	Fréjus	Toulon			
GOETZ Sabrina	CS 60169 83618 LES ADRETS cedex	X	X	X	X	Alpes Maritimes		A.P. du 13/12/2011
	04 22 13 00 36 06 88 22 02 62							
	tutelle.goetz@free.fr							
GOSMINI Maryvonne	2277 chemin Jas de David 83270 SAINT CYR SUR MER	X			X	Bouches du Rhône		A.P. du 25/05/2012
	06 75 70 01 83							
	gosmini.maryvonne@gmail.com							
GRIS Virginie	15 avenue Général Leclerc Résidence Saint-Antoine Bat 2 83390 SAINT-TROPEZ	X	X	X	X			A.P. du 11/04/2014
	06 50 13 90 70							
	gris.mjpm@gmail.com							
JEANNET Priscilla	50 rue de la Glacière 83600 FREJUS	X	X	X	X		X	A.P. du 28/05/2014
	04 94 40 93 26							
	jeannet.mjpm@orange.fr							
JONOT Vercingétorix	97 boulevard de la Commanderie BP 132 83300 DRAGUIGNAN	X	X	X				A.P. du 13/12/2011
	04 94 99 64 90							
	secretariatjonot@orange.fr							
LAURE Sandrine	600 rte dépt 555 Zac des Breguieres BP 20069 83460 PPDC LES ARCS	X		X				A.P. du 17/03/2020
	06 31 60 65 77							
	cabinet@laure-mjpm.fr							
LE GLAUNEC Alain	85 avenue Maréchal Foch 83000 TOULON				X			A.P. du 21/06/2012
	06 77 52 21 03							
	alainleglaunec@orange.fr							
LE GLAUNEC Elodie	6 Allée Georges Durando Prolongée 83210 SOLLIES PONT				X			A.P. du 21/06/2012
	06 07 89 74 26							
	leglaunecelodie@gmail.com							
LE SERREC Carole	142 chemin de Pierredon 83140 SIX FOURS LES PLAGES				X			A.P. du 17/03/2020
	06 63 61 53 74							
	carole.leserrecmjpm@gmx.fr							
LECUYER Sylvie	BP 10049 83040 TOULON cedex 9	X	X		X			A.P. du 11/04/2014
	06 41 02 65 28							
	sylvie.lecuyer83@gmail.com							

NOM / Prénom	Adresse	exercice de l'activité sur les ressorts des tribunaux suivants				Agrément dans d'autres Départements	Agrément MAJ	Observations
		Brignoles	Draguignan	Fréjus	Toulon			
LERAS Lætitia	BP 10040 83040 TOULON cedex 9	X	X		X			A.P. du 11/04/2014
	06 41 55 31 65							
	laetitia.leras.pro@gmail.com							
LOMPRET Nathalie	923 avenue des Mimosas Les Suvrières Villa 32 83700 SAINT RAPHAEL		X	X				A.P. du 11/04/2014
	/							
	nathalielompret@gmail.com							
MAHE Aurélie	153 avenue Maréchal Foch 83000 TOULON	X	X	X	X			A.P. du 11/04/2014
	06 15 50 23 59							
	mahe.mandataire@gmail.com							
MAINDRON Flavy	Epsilon II Epsicod B CS 90128 83707 SAINT RAPHAEL	X	X	X				A.P. du 11/04/2014
	04 94 17 80 82							
	flavy@maindron-mjpm.fr							
MAKSIMENKOW Nathalie	Epsilon II Epsicod B CS 90128 83707 SAINT RAPHAEL	X	X	X		Alpes Maritimes		A.P. du 22/05/2012
	04 94 17 80 83							
	contact@maksimenkow-mjpm.fr							
MAS Marie Mélanie	BP 40061 83040 TOULON CEDEX 9				X			A.P. du 11/04/2014
	06 82 56 08 04							
	mariemelanie.mas@outlook.fr							
MERY Aurore	Le Cannet Santé 46 rue Ambroise Pare 83340 LE CANNET DES MAURES	X	X	X	X			A.P. du 17/03/2020
	07 67 07 29 70							
	amery.mjpm@outlook.com							
MONATON Murielle	6 rue Emile Heraud 83510 LORGUES	X	X	X				A.P. du 22/12/2011
	04 94 76 07 06							
	monatonmuriel@mjpmonaton.fr							
MOREL Gilles	6 Allée Georges Durando Prolongée 83210 SOLLIES PONT	X	X		X			A.P. du 11/04/2014
	06 23 01 05 02							
	gilles.morel.mjpm@gmail.com							

NOM / Prénom	Adresse	exercice de l'activité sur les ressorts des tribunaux suivants				Agrément dans d'autres Départements	Agrément MAJ	Observations
		Brignoles	Draguignan	Fréjus	Toulon			
PACAUD Thomas	BP 33 06530 PEYMEINADE	X	X	X	X	Alpes Maritimes	A.P. du 11/04/2014	
	09 84 52 35 15							
	mjpmcaud@gmail.com							
PHILIP Marina	MJPM BP 30062 83300 DRAGUIGNAN Cedex		X	X	X		A.P. du 17/03/2020	
	06 14 95 24 16							
	marinaphilip@cabinetphilip-mjpm.fr							
PIHET Estelle	5 rue des Roses 83210 SOLLIES PONT	X	X	X	X		A.P. du 17/03/2020	
	06 22 30 09 46							
	estellepihet_mjpm@yahoo.com							
POUPEAU Sandrine	1164 route départementale 12 83170 BRIGNOLES	X	X	X	X		A.P. du 11/04/2014	
	06 23 34 87 16							
	mjpm.sp@sfr.fr							
PRIGNOL Françoise	39 avenue du Général de Gaulle 83320 CARQUEIRANNE				X		A.P. du 11/05/2012	
	04 94 58 75 43							
	francoise.prignol@orange.fr							
QUEHEN Cathie	395 chemin des Lingoustes 83210 SOLLIES PONT	X	X		X		A.P. du 13/12/2011	
	06 03 68 51 63							
	cquehen.mjpm@hotmail.fr							
RIQUET Michel	16 rue Michelet 83400 HYERES	X	X	X	X		A.P. du 13/12/2011	
	06 08 74 24 19							
	riquet.mjpm@gmail.com							
RIZZO Paméla	132 chemin de St Roch 83190 OLLIOULES				X		A.P. du 17/03/2020	
	06 24 51 77 71							
	rizzo.mandataire@gmail.com							
ROL Christine	359 chemin des Hautes Pinèdes 83490 LE MUY	X	X	X	X		A.P. du 22/05/2012	
	04 98 12 32 34							
	christine_rol@hotmail.fr							
ROMERA Olivia	Centre d'affaire 4 avenue de la Pétanque 13600 LA CIOTAT				X	Bouches du Rhône	A.P. du 25/05/2012	
	06 24 95 15 02							
	olivia.romera@hotmail.fr							

NOM / Prénom	Adresse	exercice de l'activité sur les ressorts des tribunaux suivants				Agrément dans d'autres Départements	Agrément MAJ	Observations
		Brignoles	Draguignan	Fréjus	Toulon			
ROUSSET Catherine	BP 70105 83701 SAINT RAPHAEL cedex					Alpes Maritimes	A.P. du 15/05/2012	
	04 98 12 45 75		X	X				
	mjpm.rousset@tutelle.org							
SALVATICO Jocelyne	933 bd Eugène Brioux 83530 SAINT RAPHAEL						A.P. du 13/12/2011	
	04 94 82 42 26	X	X	X				
	jsalvatico@outlook.fr							
SANCHEZ DAILLY Sabine	Centre HERMES bât C 58 rue d'Arménie 28 rue de la République 83300 DRAGUIGNAN						A.P. du 08/08/2016	
	04 94 98 09 07 44	X	X	X	X			
	cabtutellesdaillysanchez@gmail.com							
SAUTRON Christophe	33 avenue Lazare Carnot 83300 DRAGUIGNAN						A.P. du 08/08/2016	
	06 50 51 03 43	X	X	X	X			
	mjpm.sautron@gmail.com							
SCHMITT Gérald	Cabinet SCHMITT MJPM ZAC Delli Zotti 9 voie Denis Papin 83700 SAINT RAPHAEL						A.P. du 08/08/2016	
	04 98 23 29 81 – 06 99 55 23 56	X	X	X	X			
	cabinet.schmitt.mjpm@gmail.com							
SCHWEITZER Brigitte	MJPM BP 15 83980 LE LAVANDOU						A.P. du 17/03/2020	
	07 57 45 41 14				X			
	Brigitte.mjpm@gmail.com							
SEDANO Valérie	31 rue d'Alger 83000 TOULON						A.P. du 15/05/2012	
	06 63 62 55 79	X			X			
	valerie.sedano@gmail.com							
SELLAME Claude	5 rue de Suffren 06400 CANNES					Alpes Maritimes	A.P. du 15/05/2012	
	04 92 98 01 77		X					
	sellame.claude@wanadoo.fr							

NOM / Prénom	Adresse	exercice de l'activité sur les ressorts des tribunaux suivants				Agrément dans d'autres Départements	Agrément MAJ	Observations
		Brignoles	Draguignan	Fréjus	Toulon			
SEUTE Chantal	BP n°26 83180 SIX FOURS cedex							A.P. du 15/05/2012
	04 94 07 34 49				X			
	mjpm.seutech@orange.fr							
SOLDAINI Thomas	BP 1015 83057 TOULON cedex							A.P. du 11/04/2014
	06 09 08 01 96	X	X		X			
	soldaini.mjpm@aol.fr							
TANABENE Amélie	394 avenue de la République 83000 TOULON							A.P. du 17/03/2020
	06 17 82 36 36	X	X		X			
	tanabene.mjpm@gmail.com							
TERMINE JACQUIER Martine	1081 avenue de Provence Le Nicolas Bât. C 83600 FREJUS							A.P. du 22/12/2011
	04 94 17 02 67	X	X	X	X			
	contact@mjpm-termine.fr							
THIRIET Michel	Le Saint Clément 16 rue Saint Jacques 83400 HYERES							A.P. du 08/08/2016
	06 25 52 27 78				X			
	thiriet.mjpm@gmail.com							
TRINEZ Florence	31 rue Chevalier Paul 83000 TOULON							A.P. du 17/03/2020
	06 35 10 93 87				X			
	f.trinez.mjpm83@gmail.com							
TRONC Hervé	BP 5167 83094 TOULON cedex							A.P. du 08/08/2016
	06 25 10 00 86				X			
	htronc.mjpm@gmail.com							
VERKYNDEREN Peggy	1271 RD 559 83250 LA LONDE LES MAURES							A.P. du 15/05/2012
	06 45 89 96 42	X	X	X	X			
	p.verkynderen@yahoo.fr							
VETTER Ophélie	BP 526 83470 SAINT MAXIMIN LA STE BAUME							A.P. du 17/03/2020
	06 56 66 09 81	X	X	X	X			
	o.vetter.mjpm@gmail.com							

NOM / Prénom	Adresse	exercice de l'activité sur les ressorts des tribunaux suivants				Agrément dans d'autres Départements	Agrément MAJ	Observations
		Brignoles	Draguignan	Fréjus	Toulon			
VIE Michel	240 boulevard des Oliviers 83300 DRAGUIGNAN							A.P. du 13/12/2011
	04 94 50 78 69		X					
	vie.massale@orange.fr							
VOLPI Magali	8 C impasse de la Canaie 83400 HYERES							A.P. du 08/08/2016
	06 13 42 77 80				X			
	magali.volpi.mjpm@gmail.com							

c) Mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant en qualité de préposés d'établissement personnes physiques :

NOM / Prénom	Établissement Téléphone / Mail
ETIENNE Carine	Hôpital San Salvador 412 Route de l'Almanarre BO30080 83047 HYERES CEDEX
	04 94 38 08 00 standard
	carine.etienne@aphp.fr
MONGE Nathalie	Centre Hospitalier Henri Guérin Quartier Barnenq 83390 PIERREFEU DU VAR
	04 94 33 18 00 standard
	tutelles@ch-pierrefeu.fr

Article 3 : La liste des personnes et services habilités à être désignés au titre de l'article L.474-1 du code de l'action sociale et des familles en qualités de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs par les juges en qualité de Délégué aux Prestations Familiales (DPF) est ainsi établie pour le département du Var :

Service	Adresse	Tribunal judiciaire de Draguignan	Tribunal judiciaire de Toulon
UDAF Union départementale des Associations Familiales	15 rue Chaptal ZAC La Planquette 83956 La Garde Cedex	X	X

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera notifiée :

- aux intéressés ;
- aux procureurs de la République près des tribunaux judiciaires de Draguignan et de Toulon ;
- aux juges des tutelles des tribunaux judiciaires de Toulon et de Draguignan, des tribunaux de proximité de Brignoles et de Fréjus ;
- aux juges des enfants des tribunaux judiciaires de Draguignan et de Toulon.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le préfet du Var, soit hiérarchique auprès du ministre des solidarités et de la santé, dans les deux mois suivant sa publication. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Toulon, également dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Var.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture du Var et le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, le 29 mars 2024

Le Préfet

Signé : Philippe MAHÉ

Direction départementale de la protection des
populations du Var

83-2024-04-03-00002

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 24/150 du 03/04/2024
attribuant l habilitation sanitaire à Madame
Marine CAESENS
(n° ordre 33920)



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de la
protection des populations**
Pôle Santé Animaux et Environnement

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 24/150 du 03/04/2024
attribuant l'habilitation sanitaire à **Madame Marine CAESENS**
(n° ordre 33920)

Le Préfet du Var,

Officier de la Légion d'Honneur,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33 ;

Vu le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

Vu le décret n°2012-843 du 30 juin 2012 relatif à la modernisation des missions des vétérinaires titulaires d'un mandat sanitaire ;

VU le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Philippe MAHE, préfet du Var ;

VU l'arrêté ministériel du 13 mars 2024 portant nomination de Madame Nathalie GUERSON directrice départementale de la protection des populations du Var ;

VU l'arrêté 2024/08/MCI du 15 mars 2024 du Préfet du Var portant délégation de signature à Madame Nathalie GUERSON, directrice départementale de la protection des populations du Var ;

VU l'arrêté DDPP n° 2024-120 du 18 mars 2024, portant subdélégation de signature de Madame Nathalie GUERSON, directrice départementale de la protection des populations au sein de la direction départementale de la protection des populations du Var ;

Vu la demande présentée par **Madame Marine CAESENS** pour le département du VAR (83), domiciliée administrativement à **223 avenue des Prats, 83110 SANARY SUR MER** ;

Considérant que **Madame Marine CAESENS** docteur vétérinaire (n° **Ordre 33920**), remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

Sur proposition de la directrice départementale de la protection des populations du Var ;

ARRÊTE

Article 1er : L'habilitation sanitaire, prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé, est attribuée pour une durée de cinq ans à **Madame Marine CAESENS** domiciliée administrativement au **223 avenue des Prats, 83110 SANARY SUR MER**, pour les activités suivantes : **Carnivores domestiques**.

Article 2 : Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années, tacitement reconduites, sous réserve pour le vétérinaire sanitaire, de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet du Var, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12 du code rural et de la pêche maritime.

Article 3 : **Madame Marine CAESENS**, s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L.203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4 : **Madame Marine CAESENS**, pourra être appelée par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle a été désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5 : Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6 : Tout changement de situation ou d'adresse professionnelle doit être signalé à la direction départementale de la protection des populations du Var. Le vétérinaire peut renoncer à son habilitation, sous réserve d'en informer la direction départementale de la protection des populations du Var, au moins trois mois à l'avance.

Article 7 : Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'intéressée par courrier recommandé avec avis de réception.

Article 8 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 9 : Le secrétaire général de la préfecture du Var et la directrice départementale de la protection des populations du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Var.

Fait à Toulon, le 03/04/2024

Pour le Préfet et par délégation,
La Cheffe du Pôle animaux et environnement

Signé

Madame Sophie STRUGAR

Direction départementale de la protection des
populations du Var

83-2024-04-03-00003

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 24/151 du 03/04/2024
attribuant l habilitation sanitaire à Madame
Aurélia JOURDAN
(n° ordre 37034)



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de la
protection des populations**
Pôle Santé Animaux et Environnement

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 24/151 du 03/04/2024
attribuant l'habilitation sanitaire à **Madame Aurélia JOURDAN**
(n° ordre 37034)

Le Préfet du Var,

Officier de la Légion d'Honneur,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33 ;

Vu le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

Vu le décret n°2012-843 du 30 juin 2012 relatif à la modernisation des missions des vétérinaires titulaires d'un mandat sanitaire ;

VU le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Philippe MAHE, préfet du Var ;

VU l'arrêté ministériel du 13 mars 2024 portant nomination de Madame Nathalie GUERSON directrice départementale de la protection des populations du Var ;

VU l'arrêté 2024/08/MCI du 15 mars 2024 du Préfet du Var portant délégation de signature à Madame Nathalie GUERSON, directrice départementale de la protection des populations du Var ;

VU l'arrêté DDPP n° 2024-120 du 18 mars 2024, portant subdélégation de signature de Madame Nathalie GUERSON, directrice départementale de la protection des populations au sein de la direction départementale de la protection des populations du Var ;

Vu la demande présentée par **Madame Aurélia JOURDAN** pour le département du VAR (83), domiciliée administrativement à **694 route départementale 97, 83210 LA FARLEDE** ;

Considérant que **Madame Aurélia JOURDAN** docteur vétérinaire (n° **Ordre 37034**), remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

Sur proposition de la directrice départementale de la protection des populations du Var ;

ARRÊTE

Article 1er : L'habilitation sanitaire, prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé, est attribuée pour une durée de cinq ans à **Madame Aurélia JOURDAN** domiciliée administrativement au **694 route départementale 97, 83210 LA FARLEDE**, pour les activités suivantes : **Carnivores domestiques, Lagomorphes.**

Article 2 : Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années, tacitement reconduites, sous réserve pour le vétérinaire sanitaire, de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet du Var, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12 du code rural et de la pêche maritime.

Article 3 : **Madame Aurélia JOURDAN**, s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L.203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4 : **Madame Aurélia JOURDAN**, pourra être appelée par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle a été désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5 : Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6 : Tout changement de situation ou d'adresse professionnelle doit être signalé à la direction départementale de la protection des populations du Var. Le vétérinaire peut renoncer à son habilitation, sous réserve d'en informer la direction départementale de la protection des populations du Var, au moins trois mois à l'avance.

Article 7 : Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'intéressée par courrier recommandé avec avis de réception.

Article 8 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.télérecours.fr.

Article 9 : Le secrétaire général de la préfecture du Var et la directrice départementale de la protection des populations du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Var.

Fait à Toulon, le 03/04/2024

Pour le Préfet et par délégation,
La Cheffe du Pôle animaux et environnement

Signé

Madame Sophie STRUGAR

Direction départementale de la protection des
populations du Var

83-2024-04-03-00004

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 24/152 du 03/04/2024
attribuant l habilitation sanitaire à Madame
Lætitia PAILLOT
(n° ordre 38178)



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de la
protection des populations**
Pôle Santé Animaux et Environnement

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 24/152 du 03/04/2024
attribuant l'habilitation sanitaire à **Madame Lætitia PAILLOT**
(n° ordre 38178)

Le Préfet du Var,

Officier de la Légion d'Honneur,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33 ;

Vu le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

Vu le décret n°2012-843 du 30 juin 2012 relatif à la modernisation des missions des vétérinaires titulaires d'un mandat sanitaire ;

VU le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Philippe MAHE, préfet du Var ;

VU l'arrêté ministériel du 13 mars 2024 portant nomination de Madame Nathalie GUERSON directrice départementale de la protection des populations du Var ;

VU l'arrêté 2024/08/MCI du 15 mars 2024 du Préfet du Var portant délégation de signature à Madame Nathalie GUERSON, directrice départementale de la protection des populations du Var ;

VU l'arrêté DDPP n° 2024-120 du 18 mars 2024, portant subdélégation de signature de Madame Nathalie GUERSON, directrice départementale de la protection des populations au sein de la direction départementale de la protection des populations du Var ;

Vu la demande présentée par **Madame Lætitia PAILLOT** pour le département du VAR (83), des ALPES-MARITIMES (06), BOUCHES-DU-RHÔNE (13), ALPES-DE HAUTES-PROVENCE (04) domiciliée administrativement à **7 chemin de Saint Clair, 83390 PIERREFEU DU VAR ;**

Considérant que **Madame Lætitia PAILLOT** docteur vétérinaire (n° **Ordre 38178**), remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

Sur proposition de la directrice départementale de la protection des populations du Var ;

ARRÊTE

Article 1er : L'habilitation sanitaire, prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé, est attribuée pour une durée de cinq ans à **Madame Lætitia PAILLOT** domiciliée administrativement au **7 chemin de Saint Clair, 83390 PIERREFEU DU VAR**, pour les activités suivantes : **Carnivores domestiques, Bovins, Suidés, Volailles, Ovins ou Caprins.**

Article 2 : Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années, tacitement reconduites, sous réserve pour le vétérinaire sanitaire, de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet du Var, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12 du code rural et de la pêche maritime.

Article 3 : **Madame Lætitia PAILLOT**, s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L.203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4 : **Madame Lætitia PAILLOT**, pourra être appelée par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle a été désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5 : Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6 : Tout changement de situation ou d'adresse professionnelle doit être signalé à la direction départementale de la protection des populations du Var. Le vétérinaire peut renoncer à son habilitation, sous réserve d'en informer la direction départementale de la protection des populations du Var, au moins trois mois à l'avance.

Article 7 : Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'intéressée par courrier recommandé avec avis de réception.

Article 8 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 9 : Le secrétaire général de la préfecture du Var et la directrice départementale de la protection des populations du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Var.

Fait à Toulon, le 03/04/2024

Pour le Préfet et par délégation,
La Cheffe du Pôle animaux et environnement

Signé

Madame Sophie STRUGAR

Direction départementale de la protection des
populations du Var

83-2024-04-03-00005

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 24/153 du 03/04/2024
attribuant l habilitation sanitaire à Madame
Giulia LAMAGNO
(n° ordre 38321)



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de la
protection des populations**
Pôle Santé Animaux et Environnement

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 24/153 du 03/04/2024
attribuant l'habilitation sanitaire à **Madame Giulia LAMAGNO**
(n° ordre 38321)

Le Préfet du Var,

Officier de la Légion d'Honneur,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33 ;

Vu le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

Vu le décret n°2012-843 du 30 juin 2012 relatif à la modernisation des missions des vétérinaires titulaires d'un mandat sanitaire ;

VU le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Philippe MAHE, préfet du Var ;

VU l'arrêté ministériel du 13 mars 2024 portant nomination de Madame Nathalie GUERSON directrice départementale de la protection des populations du Var ;

VU l'arrêté 2024/08/MCI du 15 mars 2024 du Préfet du Var portant délégation de signature à Madame Nathalie GUERSON, directrice départementale de la protection des populations du Var ;

VU l'arrêté DDPP n° 2024-120 du 18 mars 2024, portant subdélégation de signature de Madame Nathalie GUERSON, directrice départementale de la protection des populations au sein de la direction départementale de la protection des populations du Var ;

Vu la demande présentée par **Madame Giulia LAMAGNO** pour le département du VAR (83), des ALPES-MARITIMES (06), des BOUCHES-DU-RHÔNE (13), domiciliée administrativement à **6 rue du Jasmin, Lotissement les jacinthes, 83210 SOLLIÈS-PONT ;**

Considérant que **Madame Giulia LAMAGNO** docteur vétérinaire (n° **Ordre 38321**), remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

Sur proposition de la directrice départementale de la protection des populations du Var ;

ARRÊTE

Article 1er : L'habilitation sanitaire, prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé, est attribuée pour une durée de cinq ans à **Madame Giulia LAMAGNO** domiciliée administrativement au **6 rue du Jasmin, Lotissement les jacinthes, 83210 SOLLIÈS-PONT**, pour les activités suivantes : **Carnivores domestiques, Ovins ou Caprins**.

Article 2 : Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années, tacitement reconduites, sous réserve pour le vétérinaire sanitaire, de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet du Var, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12 du code rural et de la pêche maritime.

Article 3 : **Madame Giulia LAMAGNO**, s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L.203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4 : **Madame Giulia LAMAGNO**, pourra être appelée par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle a été désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5 : Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6 : Tout changement de situation ou d'adresse professionnelle doit être signalé à la direction départementale de la protection des populations du Var. Le vétérinaire peut renoncer à son habilitation, sous réserve d'en informer la direction départementale de la protection des populations du Var, au moins trois mois à l'avance.

Article 7 : Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'intéressée par courrier recommandé avec avis de réception.

Article 8 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 9 : Le secrétaire général de la préfecture du Var et la directrice départementale de la protection des populations du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Var.

Fait à Toulon, le 03/04/2024

Pour le Préfet et par délégation,
La Cheffe du Pôle animaux et environnement

Signé

Madame Sophie STRUGAR